



RAPPEL DES BONNES PRATIQUES ESTIVALES

Moslinoises, Moslinois,

Nous avons la chance d'habiter dans une commune où il fait bon vivre et pourtant il faut régulièrement rappeler les règles de bon sens à respecter pour vivre tous en harmonie :

✓ Travaux d'extérieur

Les travaux de jardinage ou de bricolage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon, motoculteurs, tronçonneuses etc ... doivent être effectués soit la semaine, soit le week-end :

-le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h

-le dimanche et jours fériés de 10h à 12h

✓ Les animaux

Les chiens doivent être tenus en laisse dans le village. Ils ne doivent pas provoquer de bruits intempestifs de jour comme de nuit, les aboiements continus doivent être arrêtés par le propriétaire.

✓ L'entretien devant sa propriété

L'entretien des trottoirs doit être assuré par le riverain le long de sa propriété et en toutes saisons, ainsi ce genre de mauvaises herbes doivent être retirées par le propriétaire ou locataire.

Dans notre démarche environnementale, et notre labellisation « commune nature » nous vous rappelons que les entretiens doivent être fait sans herbicides.



Comptant sur votre implication,

Cordialement,

La Mairie de Moslins